54me Année — Nouvelle série — No 113 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 4 francs SAMEDI 27 MARS 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 150 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Le Congrès Départemental des Anciens Prisonniers de Guerre

Dimanche 21 Mars, s'est tenu à Sisteron le troisième Congrès Départemental des Anciens Prisonniers de guerre. Ce fut une belle journée empreinte d'un esprit de camaraderie et de fraternité.

SEANCE DU MATIN

Les délégués des associations locales, venus en grand nombre de tous les coins du département ont empli la salle des Variétés, décorée avec goût et mise gracieusement à la disposition des organisateurs par M. Gilles.

A la tribune nous avons remarqué M. le Sous-Préfet de Forcalquier, remplaçant M. le Préfet, empêché ; M. Paret, Maire de Sisteron ; M. Villanova, secrétaire général de l'Office des anciens combattants ; M. Bellon, président de l'Union Française des anciens combattants ; M. Giraud, président de l'association des internés et déportés politiques ; les membres du bureau directeur de l'association départementale des anciens P. G. ; M. Bur, délégué régional, représentant la Fédération Nationale ; M. Levesque, président de l'Union fédérale des anciens combattants de Sisteron.

M. Charvet, de Sisteron, doyen des anciens P. G., évadé, a ouvert le Congrès en termes émouvants ; M. Paret, Maire de Sisteron ; M. le Sous-Préfet, ont salué le Congrès ; M. Bur, représentant la Fédération des Anciens P. G. a prononcé une vibrante allocution.

M. Duvernoy, président de l'association départementale a présenté le rapport moral d'activité et d'organisation ; M. Pin, le rapport financier ; M. Carré, le rapport du service social ; M. Berrin, le rapport de propagande ; M. le Dr Meyer, retenu par sa profession, c'est M. Duvernoy qui a présenté le rapport médical.

A midi trente la séance est levée, les Congressistes vont déposer une gerbe au Monument aux Morts de la Ville de Sisteron où une minute de silence est observée.

LE BANQUET

Dans la magnifique salle de « La Potinière » un banquet de cent couverts a été servi. Une ambiance fraternelle a régné tout au long du repas. Après le banquet, M. Bellon, président de l'UFAC ; M. Bur, délégué régional ; M. Duvernoy, président départemental ; M. Giraud, président des déportés politiques, ont prononcé de magnifiques allocutions.

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI

Sitôt après le banquet, les diverses commissions se sont mises au travail et les rapporteurs ont présenté les motions et résolutions en séance plénière. La discussion fut largement engagée et diverses motions adoptées. En fin de séance, le Congrès a désigné MM. Duvernoy et Berrin comme délégués au Congrès National de Nancy qui commencera le 1er Avril.

Le renouvellement du bureau départemental a donné les résultats suivants. Ont été élus : Président : M. Duvernoy, de Digne ; vice-Présidents : Berrin, de Digne ; Sappei, de Manosque ; Hugou, de Forcalquier ; Charvet, de Sisteron ; Legay, de Barcelonnette ; Secrétaire Général : Docteur Meyer ; Secrétaire administratif : Girard Joseph ; Trésorier : Pin.

Ce troisième Congrès des Anciens Prisonniers de guerre, placé sous le signe de l'union et du souvenir, a connu un éclatant succès et s'est terminé dans la satisfaction générale.

Le mouvement prisonnier garde sa parfaite unité, démontre sa vitalité, il faudra compter avec sa puissance.

Pour les Sinistrés

A la suite d'un vœu présenté par M. Emile Paret, Maire et Conseiller Général de Sisteron, à la Chambre de Commerce et au Conseil Général des Basses-Alpes, relatif à l'indemnisation des Sinistrés de guerre commerciaux et industriels, M. Sablé, délégué départemental à la reconstruction, vient d'adresser la réponse suivante :

Digne, le 16 Mars 1948.

M. le Conseiller Général,

La nécessité d'évaluer le montant des dommages subis par les sinistrés n'a pas échappé au législateur. L'article 3 de la loi du 28 Octobre 1946 précise en effet que « le montant des dommages subis par le sinistré est évalué dans les moindres délais conformément aux dispositions de la loi » à savoir pour les matériels et outillages sur la base de barêmes homologués (article 25 de la loi). Malheureusement, ces barêmes ne sont pas encore connus et le montant des dommages subis ne peut être évalué.

La loi sur les dommages de guerre donne la possibilité de verser des acomptes à valoir sur l'indemnité de dommages de guerre. Ce versement est réservé aux seuls sinistrés dont la reconstitution de l'entreprise industrielle ou commerciale est inscrite soit au programme départemental de reconstruction, soit au programme national.

Le nombre des prioritaires est fonction du montant du crédit alloué. Le montant des crédits de paiement ouverts pour 1947 s'élevait à 900.000 francs seulement. Celui qui vient de m'être notifié pour 1948 et qui s'élève à 11.500.000 francs est destiné au financement des reconstitutions suivantes :

a) matériels mobiliers et approvisionnements des Services Publics non industriels ni commerciaux ;

b) matériels, outillages et stocks des entreprises industrielles et commerciales ;

c) éléments d'exploitations agricoles.

Dans le projet de sous-répartition approuvé par la Commission Départementale de la Reconstruction le 28 Janvier 1948, un crédit de 4.850.000 francs, soit 42 °/o environ du crédit total a été affecté à la reconstitution des matériels, outillages et stocks des entreprises industrielles et commerciales. L'importance des reconstitutions de cette nature n'a pas été perdue de vue et je précise que les crédits restant (58 °/o) réservés à la reconstitution des éléments d'exploitation agricole et des matériels et outillages des services publics, permettent uniquement la réalisation des reconstitutions de matériels d'exploitation, de Services Publics engagées en 1947.

Il convient de signaler enfin que le 3e alinéa du vœu gagnerait à être repris dans le sens d'une demande d'augmentation des crédits alloués au département, pour le financement de la reconstitution des éléments de toute nature.

Le reste du vœu n'étant de son côté, pas susceptible d'être retenu, il conviendrait qu'il soit remplacé par une demande d'établissement rapide des barèmes d'évaluation des dommages subis par les industriels ou commerçants sinistrés dans leurs matériels et outillages.

Fêtes de Pâques à Sisteron

Cette année les Sisteronnais auront l'occasion de se distraire selon leur choix durant ces jours de fêtes.

Tout d'abord « Diable au corps » grand prix de Bruxelles, passera aux Variétés-Cinéma. Puis, pour corser la partie artistique, M. Gilles, directeurs des « Variétés » organise deux grands bals, avec le jazz de la Musique de l'Air.

Le Lundi, en matinée et soirée, dans la salle de la Potinière, également Grand Bal.

Un concert, avec la participation des « Touristes des Alpes » sera donné, Rue de Provence, à 17 heures, le Dimanche de Pâques.

Voici le programme :

Star Marche (Delbecq)

Les Cloches de Corneville
fantaisie sur l'opérette de Planquette

La Veuve Joyeuse
suite de valses (Fr. Lehar)

Mireille Opéra de Ch. Gounod
dans l'adaptation de Ch. Ligner

Le Petit Duc
airs de l'opérette de Ch. Lecocq

Marche des Petits Soldats
des « Saltimbanques » de L. Ganne.

Quant à la partie sportive, notre équipe du « Sisteron-Vélo » recevra sur son terrain une équipe Marseillaise. Beau match en perspective.

Le cyclisme sera, lui aussi, de la fête. Le Lundi matin concentration de cyclotourisme organisée par la Pédale Sisteronnaise, puis une course très importante sera donnée sur le Circuit du Signavoux.

Souhaitons que le temps soit propice pour que les organisateurs remportent un succès bien mérité.

Comité des Fêtes de Sisteron

Le Comité Permanent des Fêtes de la Ville de Sisteron, toujours sous la présidence de M. Paul Michel, vient de dresser les grandes lignes de son programme 1948.

Le Comité directeur organisera pour Pentecôte un Grand Corso fleuri et carnavalesque, avec sortie de jour et de nuit, et la participation de musiques militaires et civiles, ainsi que plusieurs autres manifestations.

D'autre part, le Comité prévient les commerçants de la Ville qu'aucune collecte en espèces ne sera effectuée. Mais il annonce une grande tombola avec un premier lot d'une valeur de 50.000 francs et, à cette occasion seulement, il fera appel à tous, dans la mesure de leur possibilité, pour offrir des lots.

Le Comité espère que l'élan pris par les constructeurs de chars de l'an dernier ne sera pas brisé, que ce corso sera digne de celui de 47 et que les fêtes de Pentecôte 1948 auront l'éclat qu'elles méritent.

Nous aurons l'occasion de revenir avec plus de détails sur les diverses manifestations.

Les Paladins de l'Horizon

Il est des êtres de lumière,
De courage et de bonne foi,
Qui défendent le Beau, le Droit,
Pendant leur existence entière.

Ils ont le geste, la manière,
L'enthousiasme et le sang-froid.
Il est des êtres de lumière,
De courage et de bonne foi.

Tirant nos cœurs de la poussière,
A nos esprits ils font la loi,
Avec l'azur pour palefroi
Et l'arc-en-ciel comme rapière.
Il est des êtres de lumière.

Georges GEMINARD.

SPORTS

Le Sisteron-Vélo fait des étincelles et écrase le C. A. Dignois par 8 à 2

Sisteron - Digne ! voilà une tête d'affiche sur laquelle il ne fallait pas trop insister pour garnir le Stade Municipal et c'est devant une belle affluence et par un temps idéal que s'est disputée cette partie amicale.

Contrairement à tous les pronostics, les Sisteronnais ont infligé une sévère défaite à leurs amis Dignois.

« Certes, dira-t-on pour excuser cette tuile », les Dignois étaient incomplets et ils avaient la veille fêté leur club.

Nous croyons plutôt que ces derniers ont pêché par un excès de confiance flagrant et se sont un peu trop basés sur le résultat du match aller, au point de considérer le déplacement à Sisteron comme un voyage de pure forme.

Après avoir dominé dès la mise en jeu, les locaux concrétisent leur avantage par un but de Borel. Celui-ci, sur un changement d'aile de Tombret, file le long de la touche, se rabat et marque en coin sans que Lebert ait pu esquisser la moindre parade.

Ce but a le don d'émoustiller les visiteurs qui forcent l'allure et quelques échappées s'avèrent dangereuses, mais sont stoppée par la défense locale.

Sisteron domine manifestement et inscrit à son actif 2 nouveaux buts. Le C.A.D. réagit et atténue la marque par un but de son avant-centre.

Au repos, le S. V. mène par 3 buts à 1.

A la reprise, Digne apporte quelques modifications à sa formation et d'entrée les locaux subissent l'emprise de leurs adversaires qui trouvent le chemin des filets. Sisteron 3, Digne 2.

Les Dignois vont-ils égaliser ?

Non, car les « gris » partent à l'attaque et une jolie combinaison à laquelle participent Dussaillant et Feyrit permet à Borel de battre Lebert.

L'ascendant des Sisteronnais est maintenant très net et quatre nouveaux buts seront encore marqués par Feyrit, Tombret et Borel (2), portant la marque à 8 buts contre 2 à Digne.

Quelques réactions dignoises qui viendront se briser sur la défense intraitable des locaux et c'est la fin que siffle M. Chabaud dont l'arbitrage fut apprécié de tous.

CONSIDERATIONS

C'est sur ce résultat assez inattendu que s'est terminé ce match, animé, correct, qui souleva les applaudissements du public.

Les Sisteronnais méritent amplement leur succès acquis de maitresse façon et grâce à une volonté tenace de l'emporter sur un « onze » qui eut beaucoup de peine à s'organiser n'y parvenant d'ailleurs que rarement.

Les grandes phases de la partie, des offensives de toute beauté, furent dans l'ensemble l'apanage de nos joueurs. Sisteron qui sut allier à la technique une rapidité d'exécution qu'on n'était pas habitué à lui voir pratiquer, mérite sa victoire et tous ses joueurs sont à féliciter. Un homme domina cependant le débat : Borel aîné qui marqua 5 buts, se mit constamment en évidence et surclassa les 22 joueurs. Après lui nous citerons le jeune Latil qui eut des arrêts impeccables.

Digne présenta une belle équipe qui, en dépit de tous ses efforts, dut s'incliner devant un « onze » gonflé à bloc et qui voulait à tout prix la victoire.

HORS-JEU.

—)o(—

Avec les fêtes de Pâques, nous aurons à Sisteron, demain Dimanche à 15 heures, un grand match de foot-ball entre l'Entente Marseillaise, entrainée par l'ex-international Pepito Alcazar, et l'équipe première du Sisteron-Vélo.

Nous sommes donc assurés que tous les sportifs se donneront rendez-vous sur le Stade Municipal.

Ils ne regretteront rien, car voici la composition des équipes :

Entente Marseillaise

Cabanotti
Donadio Pasquali
Saron Alcazar Antoni
Ortega Berthezene
Pagam Bodin Harfaing
O
Tombret Davin Borel
Feyrit Dussaillant
Borel Blanc Siard
Lamy Put
Latil

Sisteron-Vélo

—)o(—

Emile Richaud vient de subir à Digne, une opération au genou, à la suite d'une chute dans une partie de foot-ball. Le Comité Directeur du Sisteron-Vélo, au nom de tous les sportifs, l'assure de toute sa sympathie et forme des vœux de rétablissement et de prompt retour.

PEDALE SISTERONNAISE

Vu le programme chargé du Lundi de Pâques, tous les membres de la P. S., portés de bonne volonté, sont priés d'être présents à la réunion de ce Dimanche, à 11 heures, pour prendre les dernières consignes.

Programme du Lundi :

9 h. 30, concentration des cyclos aux Bons-Enfants ;

10 h. 30, Départ de 1er Pas Dunlop 1948, 4 tours du Signavoux ;

15 h. 30, Départ du Grand Prix d'Ouverture, interrégionale, amateurs et indépendants toutes catégories ; parcours, 5 tours du Signavoux.

Pâques seront deux journées sportives pour Sisteron, puisque le Dimanche l'équipe du Sisteron-Vélo recevra l'Entente Marseillaise.

Sportifs ! retenez ces dates, vous ne serez pas déçus. Les Fêtes de Pâques auront marqué dans les annales du sport 1948.

TENNIS-CLUB SISTERONNAIS

Les membres du Tennis-Club Sisteronnais sont informés qu'ils peuvent retirer leur carte de membre actif, pour l'année 1948, à la Librairie Lieutier.

A Pierre Seghers

Le débardeur
les aiguilleurs
le mécanicien de la locomotive
celui qui creuse à la barre à mine
et le pêcheur
et l'éclusier
le marinier
le timonier
les traminots
ceux des fours Martin
ceux qui se rendent à l'usine au petit matin
ceux des filatures
ceux des usines chimiques
les verriers
les peintres
les plâtriers
les cimentiers
ceux là qui rabotent
qui frappent devant
qui soudent à l'arc
ceux des cirques
ceux qui nettoient la cage aux lions
ceux qui poursuivent la baleine
ceux qui chassent en Alaska
ceux qui construisent les cités
ceux qui habitent les cités
tous ceux du travail quotidien
tous ceux qui aident le monde à vivre
sont mes frères.

Jules MOUGIN.

© VILLE DE SISTERON

CHRONIQUE LOCALE

MUSIQUE. — Sauf imprévu et si le temps le permet, les « Touristes des Alpes » se feront entendre demain Dimanche, à 17 heures, à la Rue de Provence.

En cas de mauvais temps, ce concert sera renvoyé au Dimanche suivant.

AVIS

M. BOUCHET Elie, transports « Sisteron-Marseille » prévient le public qu'à partir du 1er Avril le départ s'effectuera de la Place de l'Eglise, à 6 heures du matin.

DE GARDE cette SEMAINE :
Pharmacie Bœuf.

AVIS AUX SINISTRES. — Il est rappelé aux Sinistrés que la liste des souscripteurs aux actions de formation du groupement des Sinistrés des Basses-Alpes sera définitivement close le Samedi 27 Mars 1948, dernier délai.

Ne pourront prétendre aux services de cet emprunt que les Sinistrés faisant partie de ce groupement.

AVIS DE LA MAIRIE. — M. le Sous-Préfet se tiendra à la disposition des Maires des Communes de l'ancien Arrondissement de Sisteron, aujourd'hui Samedi 27 Mars, de 9 h. 30 à 12 h. 30, à la Mairie de Sisteron.

Taxis Louis MOURIES
SISTERON
Toutes Directions
Voitures Souples et Confortables
PRIX MODERES
Bar Léon : Téléphone 150
Nuit : Téléphone 37

ANCIENS COMBATTANTS DU 363. — L'Amicale des anciens combattants du 363e R.I., nombreux dans toute la région bas-alpine, aura son rassemblement annuel à Marseille, le 11 Avril, avec le programme habituel : Messe du Souvenir à 9 h., à l'Eglise des Réformés ; réunion générale à 10 h., à la Brasserie des Danaïdes (Chapitre) ; déjeuner amical à Beau-Rivage (Montolivet).

Il est indispensable de s'inscrire ferme pour le déjeuner avant le 6 Avril, chez le président, 105, Rue Dragon, Marseille, où l'on peut également demander le Bulletin de Janvier. Pour les cotisations, prière d'adresser le versement au compte postal G. Boyer, compte n° 242.55 Marseille.

J. BRIANÇON
puisatier-maçon à SISTERON (B.-A.)
exécute aux meilleurs prix
CAPTAGE des Eaux Souterraines
SONDAGES
GALERIES, FORAGES DE PUITS
Prospection
par Radiesthésiste compétent

SAPEURS-POMPIERS. — La subdivision des Sapeurs-Pompiers de Sisteron adresse ses bien sincères félicitations à leur camarade Jean Jacob pour son mariage avec Mlle Simone Put, et le remercie pour le don de 250 francs qu'il a fait à la caisse de secours de cette société.

AVIS DE LA MAIRIE. — Le public est avisé que les heures d'ouverture du bureau du ravitaillement sont désormais de 10 heures à midi et de 14 à 17 heures.

L'ESPERANTO DANS LE MONDE

France. — Des cours officiels d'Espéranto ont lieu dans plusieurs écoles normales d'instituteurs, notamment dans celles de Besançon, de Versailles, d'Arras, ainsi que dans les principaux Lycées des grandes villes : Lycée Ampère à Lyon, Lycée Hoche à Versailles, etc...

Sur décision du Commissaire Central du Port du Havre, les gardiens de la Paix de cette ville apprennent maintenant l'Espéranto.

M. Baissas, Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais a demandé l'ouverture du cours d'Espéranto dans l'Ecole normale de son département.

M. Paul Maureille, Inspecteur d'Académie des Pyrénées Orientales, Espérantiste lui-même, a invité les instituteurs à enseigner l'Espéranto dans leurs classes. « Ils l'enseigneront sans attendre que la loi, toujours en retard sur les faits, leur en fasse une obligation », a-t-il déclaré dans une allocution radiodiffusée, prononcée à l'occasion du 88e anniversaire de la naissance du Docteur Zamenhof, auteur de l'Espéranto.

VARIETES-DANCING. — Le Dimanche de Pâques, en matinée et soirée, la Direction des Variétés-Dancing donnera un Grand Bal avec le concours du réputé orchestre de la Musique de l'Air.

Tous les amateurs de danse se donneront donc rendez-vous aux Variétés-Dancing, à 15 heures.

A VENDRE :

Bascules, Coffre à Grains, Tables et un Charriot.

S'adresser au Bureau du Journal.

BONS DE CHAUSSURES ET BLEUS DE TRAVAIL. — Une liste de bénéficiaires de bons de chaussures de travail pour le mois de Mars est affichée dans le hall de la Mairie. La distribution se poursuivra jusqu'à aujourd'hui Samedi 27 Mars. Ne pas oublier de présenter la carte textile pour retirer le bon.

MISSION 1948. — Pendant trois semaines, du 4 au 25 Avril, se donnera, en l'Eglise Cathédrale de Sisteron, une grande Mission avec deux missionnaires rédemptoristes, les R. P. Montserret et Lezeau, du Couvent de Marseille, qui transmettront le « Message du Christ ».

Tout le monde est cordialement invité d'y assister.

A VENDRE :

Portes de Garage en bois, coulissantes ou à gonds.

Menuiseries de récupération.

S'adresser à l'Entreprise PAULAS Les Plantiers, à SISTERON.

HYMENEE. — A l'occasion du mariage de M. Jean Jacob avec Mlle Simone Put, domiciliés à Sisteron, il a été versé la somme de 1.000 frs à répartir comme suit : 250 francs pour les Sapeurs-Pompiers ; 250 frs pour le Quadrille Sisteronnais ; 250 francs pour le Sisteron-Vélo et 250 francs pour les vieillards de notre Hôpital-Hospice comme argent de poche.

Nos remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Pour tout ce qui concerne
DEVANTURES, ESCALIERS
EVIERS
MONUMENTS FUNERAIRES
voyez
Marcel PERRONE
quartier du Collet
SISTERON — Basses-Alpes

CINE AMATEUR. — Une caméra 9,5 mm de classe. — Les beaux jours vont nous offrir mille scènes d'extérieur à saisir rapidement dans des positions parfois malaisées. La palme reviendra aux caméras maniables et rapidement chargées. Nous croyons utile à ce sujet, de préciser les avantages d'une caméra particulièrement ingénieuse : la Caméra 9,5 Ercsam.

Elle est peu encombrante, légère et bien en mains. Son viseur à champ multiples par lentilles additionnelles permet un cadrage précis avec le télé-objectif et l'hyper ciner comme avec l'objectif normal 1,9. Mais son originalité réside surtout dans l'Auto-Chargeur qui offre la rapidité de mise en place du Chargeur-Magazine sans en avoir les inconvénients. Il est peu couteux, se charge et se décharge aisément par l'amateur lui-même, son couvercle en deux parties n'exigeant l'obscurité que pour placer la galette dans la première partie du chargeur. La partie délicate accrochage du film sur le noyau, se fait en plein jour. De ce fait, l'usager n'est tributaire d'aucun fournisseur. Il n'a pas à expédier ses chargeurs avec tous les inconvénients que celà comporte : détérioration, immobilisation, ports, ils lui appartiennent et ne lui réservent aucune surprise à l'utilisation. De plus, le couloir étant fixe sur la caméra, la position du film par rapport à l'objectif reste toujours précise. Nous avons remarqué, en outre, qu'un nouveau régulateur de précision garantit le déroulement rigoureusement exact aux quatre vitesses désignées.

Ce bref compte rendu serait incomplet si nous omettions les petites commodités que constituent le déclencheur souple, la prise de vues en continu par blocage, les filtres vissants et se superposant avec possibilité de coiffer le tout du parasoleil.

Il n'est pas douteux que cette caméra contribuera pour une large part au succès du format 9 m/m 5. Démonstration à la Droguerie Paul Bernard.

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE SISTERON. — La place de garde-canal étant libre, les personnes intéressées devront s'adresser avant le 5 Avril, soit au directeur de l'Association (M. Barthélémy Frédéric), soit au directeur-adjoint (M. Julien Auguste). La période de garde est du 15 Avril au 15 Octobre.

Par ailleurs, les co-arrosants sont priés de curer ou faire curer les canaux secondaires et les béals avant le 15 Avril. Tout curage non effectué à cette date sera fait par les soins de l'Association, mais au compte de l'arrosant.

TITRES D'ALIMENTATION. — Les cartes de pain du mois d'Avril seront distribuées aux consommateurs dont le nom commence par A à G Mardi 30 ; H à P, Mercredi 31 Mars ; R à Z, hôtels et collectivités Jeudi 1er Avril. Retardataires, Samedi 3 Avril.

REGIMES. — Les bénéficiaires de régimes seront servis Lundi 5, Mardi 6 et Mercredi 7 Avril, dans les conditions habituelles.

VARIETES - CINEMA

Samedi, soir., Lundi, mat. et soirée

Actualités Dessins Animés

LE DIABLE AU CORPS

grand prix festival du cinéma de Bruxelles.

Dimanche, matinée et soirée

GRAND BAL

avec le jazz de la Musique de l'Air.

ETAT-CIVIL

du 19 au 26 Mars 1948

Naissance : Emile André Gaston Silve, Avenue de la Libération.

Mariage : Jean Alphonse Alexandre Jacob, monteur électricien, et Simone Marcelle Renée Pierrette Put, sans profession, domiciliés à Sisteron.

EN VENTE :
DROGUERIE **Paul BERNARD**
63, Rue Droite — **SISTERON**

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« **Le Sérum Végétal de Vergons** »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements
sur demande

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

Venez voir

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

Etude de Me Paul BERTRAND
Huissier à SISTERON

VENTE
par suite de saisie exécution

Le DIMANCHE QUATRE AVRIL Mil neuf cent quarante huit, à dix heures, dans la Scierie, sise Avenue de la Libération à SISTERON, qui était exploitée ci-devant par la société « Durance Forestière », actuellement par la société des « Emballages de la Durance », il sera procédé, par suite de saisie exécution et par le ministère de l'Huissier soussigné, à la Vente aux Enchères Publiques de :

Une SCIE à Ruban, marque Lambert-Jouty, de un mètre de volant ;

Un MOTEUR électrique de 3 CV.

Paiement comptant, avec 20 % en sus du prix d'adjudication.

L'Huissier chargé de la vente :
Paul BERTRAND.

EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL
DE DIGNE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Correctionnel de DIGNE, le dix neuf Février mil neuf cent quarante huit, et devenu définitif,

Il appert que la nommée VEZIAN Marie Magdeleine Eugénie, épouse MOYNE, cultivatrice à SISTERON quartier La Chaumiane, a été condamnée pour entrave à exercice des Agents de la Répression des Fraudes à Cinquante Mille Francs d'amende, à l'insertion dans le « Sisteron-Journal » ainsi qu'à l'affichage par extrait du présent jugement à la porte de son domicile et à la porte principale de la Mairie de SISTERON pendant une durée de sept jours.

Pour extrait certifié conforme
Le Greffier, signé : BARRAS

Vu au Parquet,
Le Procureur de la République,
Signé : SABATIER.

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON

VENTE
aux Enchères Publiques
et Volontaires

Le MERCREDI SEPT AVRIL mil neuf cent quarante huit, à quatorze heures, il sera procédé en l'étude, sise Place de l'Eglise et par le ministère de Me Louis CASTEL, notaire suppléant Me Jean ESMIEU, notaire à SISTERON, à la Vente aux Enchères Publiques et Volontaires de :

Une MAISON d'habitation, sise à SISTERON, Rue Deleuze, numéro 25, et Rue Sainte-Marie, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, avec écurie et grandes caves. Ladite maison non sinistrée et libre en partie à la vente.

MISE A PRIX : **200.000 frs**

On peut traiter de gré à gré avant la vente.

Pour tous renseignements et pour consulter le cahier des charges, s'adresser à Me CASTEL, notaire chargé de la vente.

Le notaire chargé de la vente :
Louis CASTEL.

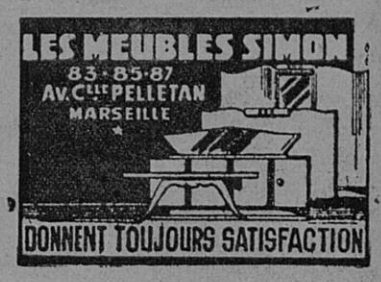

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON

VENTE
aux Enchères Publiques
et Volontaires
à titre de Licitation Amiable

Le DIMANCHE QUATRE AVRIL mil neuf cent quarante huit, à neuf heures, il sera procédé, en la salle de la Mairie de THEZE, par le ministère de Me Louis CASTEL, notaire suppléant Me ESMIEU, à la Vente aux Enchères Publiques et Volontaires, sur licitation amiable, de :

Une MAISON d'habitation, sise à THEZE, dans le village, composée d'écurie et grange, cuisine et chambre avec galetas et cour, confrontant Garcin, Olivier et chemins, cadastrée section C, numéro 687.

MISE A PRIX : **15.000 frs**

Cette Maison dépend de la succession de Madame MAUREL Rosalie Aline, veuve MAGAUD Désiré, décédée en son domicile à THEZE, le trente et un Mars mil neuf cent quarante six.

Pour tous renseignements et pour consulter le cahier des charges, s'adresser à Me Louis CASTEL, notaire chargé de la vente.

L. CASTEL,
notaire suppléant.

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON

VENTE MOBILIERE

Le MERCREDI SEPT AVRIL mil neuf cent quarante huit, à dix heures, sur la Place de l'Eglise, à SISTERON, il sera procédé, par le ministère de Me Louis CASTEL, notaire suppléant Me Jean ESMIEU, notaire à SISTERON, à la Vente aux Enchères Publiques et Volontaires des objets mobiliers et matériel ci-après :

Matériel de Café comprenant :
Cent chaises fer pliantes, banquettes et dossiers recouverts cuir, glaces, guéridons fer, carafes, verres, assiettes, verseuses, percolateurs, etc...

Matériel divers comprenant :
portes noyer et bois blanc, tréteaux, planches, réchaud essence, etc...

Paiement comptant. Enlèvement immédiat.

Il sera perçu 20 % en sus pour les frais de vente.

Le notaire chargé de la vente :
L. CASTEL.

ARBORICULTEURS ! ! !
Les ennemis de vos arbres veillent
LE VER DU FRUIT
commence à faire des dégâts
traitez avec BOZARSAL
LES KERMES ET COCHENILLES
vont s'attaquer à vos arbres
traitez avec ELGETE
LES PUCERONS ET CHENILLES
guettent... choisissez dans
la gamme de nos « Insecticides »
et n'oubliez pas que
Les Produits de TRUFFAUT
font les fruits sains et beaux
Dépositaires exclusifs :
EMBALLAGES
ET PEPINIERES FRUITIERES
DE LA DURANCE
La Cazette — SISTERON — Tél. 15

La clôture
des deux premières tranches
de l'Emprunt libératoire du prélèvement
est reportée au 27 Mars.

Votre intérêt
est de souscrire
avant cette date.

© VILLE DE SISTERON